



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

Préfecture

Direction de la réglementation et des élections
Bureau des élections

ARRETE

portant institution des commissions de contrôle des opérations de vote
dans les communes de plus de 20 000 habitants
pour le second tour des élections municipales et communautaires du 28 juin 2020

*Le Préfet des Yvelines,
Officier de la légion d'honneur*

Vu le code électoral,

Vu le décret n° 2020-642 du 27 mai 2020 fixant la date du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs ;

Vu les désignations effectuées par le premier président de la cour d'appel de Versailles,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Yvelines,

Arrête

Article 1^{er} : le contrôle des opérations de vote dans les communes de plus de 20 000 habitants du département des Yvelines ayant un second tour, sera effectué le **28 juin 2020** par les commissions composées comme suit :

Arrondissement de Mantes-la-Jolie

Commune de Mantes-la-Ville

Nom	Qualité	Fonction
Anne ZYSMAN	Magistrat	Président
Bénédicte LERBRET	Magistrat	Membre désigné par le Président de la cour d'appel
Danial BAPIKI	Chef de bureau - sous-préfecture de Mantes la Jolie	Membre désigné par le Préfet

Commune des Mureaux

Nom	Qualité	Fonction
Pierre PEDRON	Magistrat	Président
Valérie DUMERC-CHAMPAGNE	Magistrat	Membre désigné par le Président de la cour d'appel
Mina CHERIF	Agent de la sous-préfecture de Mantes la Jolie	Membre désigné par le Préfet

Arrondissement de Rambouillet

Commune de Rambouillet

Nom	Qualité	Fonction
Jia-Xin WANG	Magistrat	Président
Valérie MESSAS	Magistrat	Membre désigné par le Président de la cour d'appel
Alain ADAM	Chef du bureau - Sous préfecture de Rambouillet	Membre désigné par le Préfet

Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye

Commune de Achères

Nom	Qualité	Fonction
Cécile LAINE	Magistrat	Président
Laetitia DARDELET	Magistrat	Membre désigné par le Président de la cour d'appel
Catherine BOUTET	Chef de section -sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye	Membre désigné par le Préfet

Commune de Houilles

Nom	Qualité	Fonction
Julia SCHMOLL	Magistrat	Président
Sophie COUPET	Magistrat	Membre désigné par le Président de la cour d'appel
Françoise BRIAND	Chef de bureau - Sous préfecture de Saint Germain en Laye	Membre désigné par le Préfet

Commune de Maisons-Laffitte

Nom	Qualité	Fonction
Pascale HUMBERT	Magistrat	Président
Sandy SIVAGER	Magistrat	Membre désigné par le Président de la cour d'appel
Frédéric LE BORGNE	Chef de section - Sous préfecture de Saint Germain en Laye	Membre désigné par le Préfet

Arrondissement de Versailles

Commune de Guyancourt

Nom	Qualité	Fonction
Valentine BUCK	Magistrat	Président
Teodora PETROVA	Magistrat	Membre désigné par le Président de la cour d'appel
Céline TARDY-RIALLAND	Chef de section - préfecture des Yvelines	Membre désigné par le Préfet

Commune de Plaisir

Nom	Qualité	Fonction
Christine LEFEVRE-GANAHL	Magistrat	<i>Président</i>
Christel BOYNTON	Magistrat	Membre désigné par le Président de la cour d'appel
Karine PODYENCE	Chef de bureau - préfecture des Yvelines	Membre désigné par le Préfet

Commune de Trappes

Nom	Qualité	Fonction
Laurence TARDIVEL	Magistrat	Président
Frédéric BRIDIER	Magistrat	Membre désigné par le Président de la cour d'appel
Fatiha NECHAT	Chef de bureau - préfecture des Yvelines	Membre désigné par le Préfet

Article 3 : Suppléances

1 / Les présidents et les membres des commissions susmentionnées désignés par le Président de la cour d'appel pourront indifféremment être suppléés dans leurs attributions, par ordre de priorité, par l'un ou l'autre des magistrats suivants :

Mme Maëla GUEGUEN, magistrat.
M Laurent RICHARD, magistrat.
Mme Laurence JOULIN, magistrat.
M Luc ZAMANSKY, magistrat.
M Yves GAUDIN, magistrat.
Mme Anne DUVAL, magistrat.
Mme Maia ESCRIVE, magistrat.
Mme Cécile VIGNAT, magistrat
Mme Charlotte MASQUART, magistrat

2 / Les membres des commissions susmentionnées désignés par le Préfet pourront être suppléés dans leurs attributions, par les personnes suivantes, par ordre de priorité :

- pour les communes de l'arrondissement de Mantes-la-Jolie : Françoise TOLLIER, secrétaire générale de la sous-préfecture et Marie-Angélique PADRE, adjointe au Chef du bureau de la coordination et de l'animation territoriale,
- pour les communes de l'arrondissement de Rambouillet : Julien BERTRAND, secrétaire général de la sous-préfecture
- pour les communes de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye : Bérengère NICOLAS secrétaire générale de la sous-préfecture
- pour les communes de l'arrondissement de Versailles : Sandra PHILIPPON adjointe au chef de CERT

Article 4 : le membre de la commission désigné par le Préfet assure le secrétariat.

Article 5 : conformément aux dispositions de l'article L. 85-1 du code électoral, ces commissions pourront s'adjoindre des délégués choisis parmi les électeurs du département.

Article 6 : le siège de ces commissions est situé dans les locaux de la préfecture , 1 rue Jean Houdon, 78010 Versailles.

Article 7 : le secrétaire général de la préfecture des Yvelines, les sous-préfets d'arrondissement, les présidents des commissions de contrôle des opérations de vote, sont chargés, chacun en qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Versailles, le **18 JUIN 2020**

Pour le Préfet et par délégation.

Le Secrétaire Général

Vincent ROBERTI

